

PROPOSITION POUR UN ENSEIGNEMENT DE L'INFORMATIQUE POUR TOUS LES ÉLÈVES DE SECONDE

L'EPI, depuis sa création en 1971, prône l'utilisation pédagogique de l'informatique dans toutes les disciplines.

Néanmoins, il nous semble **qu'il reste un espace** pour une pratique raisonnée de l'informatique en seconde, qui ne soit pas un enseignement professionnel, et qui soit **au service de l'élève dans ses différentes activités**.

Plaident également en ce sens :

1 - les **besoins** des différentes disciplines qui n'auraient pas ainsi à traiter, chacune pour ce qui la concerne, de notions générales spécifiquement informatiques. Seraient ainsi résolus des problèmes de redondance, donc de perte de temps, et de multiplication de compétences déjà trop rares. Un tel enseignement permettrait d'assurer le succès global du déploiement de l'informatique dans l'ensemble des disciplines,

2 - un souci légitime d'élargissement de la **culture** dite générale par la promotion d'une démarche à la fois scientifique et technologique accessible et utile à tous,

3 - une **demande réelle** et forte des élèves et des familles à l'aube du 21ème siècle, coïncidant avec les besoins de la société,

4 - un **souci de démocratisation** (éthique sociale) : l'accès, pour tous, à une approche raisonnée de l'outil informatique.

Pour l'EPI, l'enseignement de l'informatique ne s'oppose pas à l'informatique pédagogique dans les disciplines, il la complète en assurant l'étape d'acquisition des connaissances informatiques de base indispensables à tout utilisateur "averti" (par opposition à l'utilisateur "presse-bouton").

I - FAISABILITÉ

L'EPI ne méconnaît pas les redoutables problèmes posés par la pénurie d'enseignants et par leur insuffisante formation actuelle en

matière d'informatique (générale et pédagogique). Mais, cette pénurie et cette insuffisance ne doivent pas piloter les choix en matière d'objectifs éducatifs.

Les objectifs généraux de cet enseignement pourraient être atteints grâce à un volume horaire de (1h+1h30) élève pendant un semestre, soit l'équivalent de 2 heures/année/professeur.

Pour l'encadrement, on disposerait notamment des enseignants de l'option, d'anciens formés "lourds", de formateurs souhaitant revenir dans leur établissement, des nouveaux collègues qui sortiront des IUFM dès 93.

Il faut conserver les notions de seconde compétence et d'équipe pluridisciplinaire, elles sont **le meilleur gage d'un lien naturel** avec les autres disciplines.

Salles spécialisées et équipements informatiques devront être prévus suffisamment tôt. Comme pour toute entreprise l'équipement informatique d'un établissement scolaire ne s'improvise pas.

II - CONTENUS/MÉTHODES

Il s'agit pour cet enseignement de **consolider** les acquis antérieurs tout en évitant les redondances, et de prendre un certain **recul conceptuel** de nature à favoriser l'approche informatique des différentes disciplines.

On développera la manipulation raisonnée de progiciels en dépassant le simple aspect utilitaire (qui se périmé très vite par l'obsolescence rapide des produits). On mettra ainsi en évidence et on développera des **notions fondamentales** comme :

- variables, constantes, données, résultats, fichiers,
- représentation et codage de l'information,
- analyse,
- schémas algorithmiques simples.

L'introduction mesurée de langages de programmation devra permettre de formaliser ces notions.

Les applications développées avec les progiciels devront être **finalisées** en liaison avec les autres disciplines, une partie du travail se faisant dans le cadre de ces disciplines.

Dans ce contexte d'approche pluridisciplinaire, on peut admettre que la prise de conscience des enjeux économiques, sociaux et culturels de l'informatique soit assurée par les lettres, l'histoire-géographie, les sciences économiques et sociales, les enseignements artistiques... **à condition que les programmes le prévoient de façon explicite** et que les enseignants soient formés.

III - DÉMARCHES INNOVANTES

Il est souhaitable de promouvoir des démarches pédagogiques innovantes permettant d'enrichir les objectifs recherchés.

Ainsi, les élèves provenant de collèges différents ont besoin de faire un bilan concernant leur aptitude à lire un texte, à prendre des notes, à rechercher l'information, à l'échanger, à prendre des initiatives, à rédiger des résultats... Dans tous ces domaines, l'informatique apportera sa contribution.

L'étude d'un thème de travail ouvert sur toutes les disciplines permettra de mettre en oeuvre des démarches analogues à la conduite d'un projet et de développer l'autonomie de l'élève et les travaux en petits groupes. Ce pourra être l'occasion d'activités d'autoévaluation incitant à la recherche de soutien.

Des moyens informatiques pourront répondre à ces besoins.

L'ensemble de ces démarches se prolongera naturellement dans les Ateliers de Pratique Informatique (API).

CONCLUSION

La décision de promouvoir progressivement un enseignement d'informatique pour tous au collège et au lycée, facilitant l'approche informatique dans toutes les disciplines, serait en conformité avec **la loi d'orientation** sur l'Education : « Ils [les écoles, les collèges, les lycées et les établissements d'enseignement supérieur] dispensent une formation adaptée dans ses contenus et ses méthodes aux évolutions économiques, technologiques, sociales et culturelles du pays et de son environnement européen et international. »

Elle serait une **incitation forte** pour les Universités et les IUFM à assurer dès maintenant la formation informatique des futurs enseignants dans toutes les disciplines.

Elle imposerait l'adaptation des **concours** de recrutement qui scellerait le dispositif.

EPI - 23 avril 1991